

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANCY - 5402 - Documents comptables (B-S)
- Dépôt le 25/08/2025 - 7512 - 2017 B 00997 - 832 771 059 - ALDOLA

Désignation de l'entreprise		Sarl ALDOLA		11 B Rue des Jardins Fleuris		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise				54136 BOUXIERES AUX DAMES			
SIRET		8 3 2 7 7 1 0 5 9 0 0 0 1 7		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		12	
				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				31122024		31122023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040	468 466	042		468 466	468 466
	Total I (5)	044	468 466	048		468 466	468 466
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068		070			
		072	136 540	074		136 540	128 323
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	146 944	086		146 944	117 323
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	283 484	098		283 484	245 646
	Total général (I + II)	110	751 950	112		751 950	714 112
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		426 750		426 750	
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		4 538		4 538	
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		265 609		215 365	
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		49 691		50 245	
	Subventions d'investissement	137					
Provisions réglementées	140						
Total I	142		746 588		696 897		
Provisions pour risques et charges	Total II	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		81		20	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		24		1 785	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA 169)	172		3 195		1 634	
	Comptes courants d'associés	173		2 062		13 777	
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
Total III	176		5 362		17 216		
Total général (I + II + III)	180		751 950		714 112		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: Sarl ALDOLA		Néant ☐					
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122024		Exercice N-1 clos le 31122023					
		1		2					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210					
	Production vendue { biens dont export et livraisons services * intracommunautaires }	215		214					
		217		218					
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *			224					
	Subventions d'exploitation reçues			226					
	Autres produits			230					
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234					
	Variation de stock (marchandises) *			236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	1 227	996			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243		244					
	Rémunérations du personnel *			250					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252					
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de com- -merce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254					
	Dotations aux provisions			256					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262		1 518			
		260							
	Total des charges d'exploitation (II)			264	1 227	2 514			
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 227)	(2 514)		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)			280	56 552	55 977			
	Produits exceptionnels (IV)			290					
	Charges financières (V)			294					
	Charges exceptionnelles (VI)			300					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306	5 633	3 218			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	49 691	50 245			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	49 691	314			
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	5 633				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		330	46 843				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Dédutions								
Entreprises nouvelles (44. sexes)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexes A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quindecies)	138		
			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992		
ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zone France Ruralités Revitalisation (ZFR)	181		
dont divers*			Dédution due au report en arrière du déficit	346		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)	643		
			Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)	647		
			Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Dédution exceptionnelle (art 39 decies E)	649		
			Dédution exceptionnelle (art 39 decies F)	650		Dédution exceptionnelle (art 39 decies G)	651		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1		352	37 553	354			
Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		Déficit col. 2		356					
Déficits antérieurs reportables *		dont imputés sur le résultat		360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1		370	37 553	372			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

CERTIFIÉ CONFORME
ALDOLA

Fury

"ALDOLA"

Société à responsabilité limitée au capital de 45.375 €

Siège social : 11 Bis, Rue des Jardins Fleuris

BOUXIERES-AUX-DAMES (M&M)

RCS NANCY 832 771 059



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 26 JUIN 2025

**PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION
DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2024**

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice d'un montant de 49.691,47 au crédit du compte "Autres réserves" qui sera porté d'un montant de 265.609,13 € à un montant de 315.300,60 €.

L'assemblée générale prend acte qu'une distribution de dividendes a eu lieu en date du 02 mai 2025 pour un montant global de VINGT NEUF MILLE QUARANTE EUROS (29.040 €) réduisant ainsi à ce jour le compte "Autres réserves" à un montant de 286.260,60 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée prend acte que les seuls dividendes distribués l'ont été en date du 02 mai 2025 pour un montant de 0,64 € par part sociale faisant bénéficier les associés personnes physiques de l'abattement de l'article 158-3 du Code Général des impôts pour un montant de 29.040 €.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,

La gérance

